

L'écho du village

SERVICES PRATIQUES

● Secrétariat de mairie

☎ 03 80 93 73 03

Horaires d'ouverture :

- mardi : 14h-19h

● Agence postale communale

- mardi : 10h15 – 12h15

- mercredi : 07h00 – 10h00

- jeudi : 10h15 – 12h15

- vendredi : 07h00 – 10h00

● Point lecture et point Internet

Aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie et de l'agence postale.

OBJETS ENCOMBRANTS

Cette année le ramassage des objets encombrants ne se fera qu'une fois au mois de septembre, la cause étant financière, ce service assuré par les Ateliers Mutualistes est devenu très onéreux : plus de 1 400 euros l'an dernier pour les 2 passages.

Il faut préciser que ce ramassage ne concerne que les appareils ménagers, les vieilles literies, et non les restes de travaux comme nous l'avons constaté l'an dernier, chacun doit comprendre, que plus le volume est important, donc plus de voyages par le service, plus la facture augmente.

Et nous le répétons, les déchetteries sont gratuites, les horaires de celles de Courban et de Chatillon sont affichées en mairie, il est simple en allant faire vos courses d'y passer.

NUMEROS D'URGENCE



SAMU
15



POMPIERS
18



GENDARMES
17

LE MOT DU MAIRE

La dernière année de ce mandat commencée, le compte à rebours s'est mis en place dans ma tête.. Quand je regarde derrière moi, avec les deux conseils successifs que j'ai eu à mes côtés, je suis satisfait du travail accompli. Nous avons fait bouger beaucoup de choses, n'en déplaise à une certaine opposition qui est contre tout changement.

Pour cette dernière ligne droite, on ne me fait pas de cadeau, je dois me justifier sur l'état d'un chemin auprès du Sous-Préfet. Vous devez vous douter que je ne resterai pas l'arme au pied, j'ai des arguments, la rédaction d'un courrier ne me fait pas peur, mais on aurait pu faire l'économie d'une intervention inutile et sans lendemain.

Ce qui me choque le plus, ce sont certains propos, tel que : « on a mis de l'argent dans une digue, alors que nos chemins sont en mauvais état ».

Pour ces personnes, qui elles, ne risquent pas d'inonder, il vaut mieux des habitants les pieds dans l'eau à chaque crue, pour qu'elles puissent rouler sur un billard, c'est ce que je comprends.

Oui c'est vrai, s'il n'y avait pas eu les inondations, le chemin Maisonneuve serait terminé cette année. Mais l'urgence prime, 81 000 euros de travaux déjà mis sur le dit chemin, il en faudra encore 40 000 pour le terminer, comparés aux 24 000 euros mis dans la digue sur deux ans, il a fallu choisir. A vous tous, habitants, de juger mon choix, je suis prêt à vous entendre.

Puis, dans un autre domaine, je terminerai par une réflexion : pourquoi certaines personnes, quand elles s'adressent à moi ou à mon adjoint pour demander une intervention quelconque, ne savent-elles pas parler calmement et sans haine dans le regard ? C'est très désagréable, on a envie de ne pas les entendre. Si leur éducation ne leur a pas enseigné la discussion sereine, qu'elles écrivent, j'ai toujours répondu à toutes les doléances que l'on m'a adressées par courrier, ainsi qu'aux membres du Conseil.

Le Maire, Christian VOLTERRANI

EMPLOYE COMMUNAL ABSENT

Depuis le mois de novembre 2018, notre employé communal, M. BOYER, est en arrêt maladie, il ne reprendra certainement pas le travail, étant en retraite en septembre.

La commune doit attendre ce mois de septembre pour pouvoir réembaucher. Le printemps étant arrivé, il y a beaucoup de travail à faire dans la commune, nous demanderons donc de nouveau aux habitants de nettoyer le trottoir devant leur habitation, comme plusieurs le faisaient déjà, pour alléger le travail de l'employé, nous les en remercions.

Attention aux désherbants interdits, même dans vos propriétés, la Police de l'eau, faisant du zèle, peut vous verbaliser, sauf si vous utilisez des produits autorisés tel que du vinaigre blanc avec du sel, ou tout autre désherbant naturel...

Pour un grand nettoyage en cours d'année nous ferons certainement appel à l'association « G.R.E.N », le Maire va demander un devis.

LE CLASSEMENT DES CHEMINS

Une affaire récente concernant l'entretien d'un chemin, nous amène à donner quelques précisions sur le classement de ces voies communales. Dans le nom « voies communales », tous les chemins sont regroupés dans ce terme, mais il n'en n'est pas de même dans le vrai classement administratif.

Un chemin est classé « voie communale » selon son importance, pour le village, ce sont ceux qui partent de la commune et pour beaucoup sur une certaine distance, pas pour toute leur longueur, tels que : Chemin de la Vigne au Chiens – du Quartier – du Chauffeur- de la Voie de Minot et bien d'autres. Ils ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, puis le Conseil Départemental les classe selon leur nécessité, et ceci permet de toucher des subventions pour leur réfection.

En ce qui concerne le chemin de la Maisonneuve, c'est celui qui démarre du Pont qui est classé « voie communale » jusqu'au carrefour avec la continuité qui monte au Val du Puits. Un autre tronçon est classé devant les maisons, en conclusion, où il y a du bitume.

En ce qui concerne l'autre chemin venant de Champigny, celui-ci n'est pas classé et reste dans les règlements des chemins ruraux. L'entretien est fait par la commune, mais ce n'est pas une obligation. Extrait du code rural : « *Il n'existe pas d'obligation générale et absolue d'entretien des chemins ruraux pour les communes. L'entretien des chemins ruraux, contrairement à celui des voies communales, n'est pas inscrit au nombre des dépenses obligatoires de la commune à l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales* ».

Voilà, nous voulions mettre les choses au point, certaines personnes étaient pourtant membres des conseils municipaux antérieurs, elles devraient savoir cela.

INCENDIE A AUTRICOURT

Le samedi 6 avril, un incendie s'est déclaré dans l'habitation de Monsieur et Madame TOUSSAINT, occasionnant de gros dégâts et détruisant beaucoup de leurs souvenirs.

La grande échelle n'a pu accéder à la ruelle Meix-Born pour cause de stationnements illicites et d'encombrements inacceptables. Nous rappelons qu'une ruelle communale est comme une rue du village, même si celle-ci n'est pas bitumée, et qu'elle se termine souvent par une impasse. Ces voies doivent toujours rester libres à la circulation.

Lors de cet incendie, nous avons de nouveau pu constater la solidarité des habitants de la commune quand une catastrophe touche un des leurs. La municipalité remercie ces personnes qui ont été présentes sur les lieux afin de soutenir la famille TOUSSAINT, et qui ont aussi alimenté les sapeurs-pompiers en boissons et en casse-croustes, d'autres les ont accueillis à leur domicile afin qu'ils se réchauffent devant un café au cœur de la nuit, durant leur veille sur le sinistre.

Le Maire a adressé un courrier au Directeur Départemental des secours et incendie de Côte d'Or afin de demander des explications sur des renforts de sapeurs-pompiers venus d'Aignay-le-Duc, alors que des centres de secours de l'Aube, beaucoup plus proches, auraient pu être mobilisés. Nous attendons la réponse.

ATTENTION AUX ARBRES MALADES

Il y a quelques semaines, nous avons frôlé le drame sur la place du 8 mai et 11 novembre. Suite à des coups de vent violents, un frêne du parc du Château s'est effondré par-dessus le mur d'enceinte.

Cet arbre, de grosseur respectable, est tombé juste à l'endroit où stationne le bus de ramassage scolaire, et ceci, une heure environ après son passage du matin. Imaginez le drame, nous n'osons même pas y penser. Cet arbre était un frêne, cette essence de bois est malade, celui qui est tombé était atteint, les racines étaient sèches.

Le Maire et l'Adjoint ont demandé aux propriétaires du Château de faire couper celui qui se trouve de l'autre côté de l'entrée, il est encore plus conséquent que celui qui est tombé. Nous ne pouvons pas prendre de risques, Patricia et Nicolas en sont conscients et vont faire le nécessaire.

Nous demandons à tous les propriétaires de ces arbres d'être attentifs à cette maladie qui commence par le bout des branches et, d'année en année, touche le tronc. Ceux-ci sont nombreux au bord des chemins, et sachez qu'en cas d'accident vous n'êtes pas certains d'être couvert par votre assurance, on risque de vous accuser de négligence, la dégénérescence de l'arbre étant visible.

AFFOUAGES

Cette année, la réglementation des affouages a été stricte : pas de débardage avant le 15 avril, pas d'accès aux véhicules dans les coupes.

Certains s'étonnent de ces mesures sévères, mais quand notre garde ONF se fait quasiment insulter en salle de mairie ou apostropher par des propos haineux dans le village, il ne faut pas s'attendre à quelques mansuétudes de sa part, et nous le comprenons. La police de la forêt lui incombe, il applique les règlements en vigueur aujourd'hui et verbalise les contrevenants.

Pour quelques-uns qui ont fauté les années passées, tous les affouagistes sont aujourd'hui soi-disant « punis », chacun a le droit de penser ce qu'il veut.

Quant à l'attribution des affouages, le Maire va soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal un nouveau règlement. Cela permettra que les choses soient bien claires et évitera des malentendus qui n'ont pas lieu d'être, et en rappelant que l'affouage n'est pas un droit, la commune peut aussi bien vendre le bois aux habitants comme le prévoit le code forestier.

CHEMIN « MAISONNEUVE » (suite et fin)

Comme il était prévu depuis le mois de janvier, l'entreprise BOUREAU va intervenir sur ce fameux chemin rural côté Champigny. Un coup de lame et un compactage seront effectués quand l'entreprise le pourra et que le temps le permettra.

Les personnes qui sont intervenues en hauts lieux le savaient avant leur écrit, mais qu'elles sachent que leur intervention aurait pu aboutir à une fermeture du chemin pour les véhicules légers, puisque ces personnes se plaignent de la dangerosité du chemin. Le Maire aurait pu prendre un arrêté dans ce sens avec le Maire de Riel, puisqu'une partie est aux deux communes.

Le Maire ne l'a pas fait, il n'a pas voulu envenimer la situation, il a même été lui-même reboucher des trous sur le bitume devant les maisons.

DIMANCHE 26 MAI : Elections européennes